

Commerce. Le gouvernement du Québec et le Conseil canadien du porc se sont joints au gouvernement du Canada dans cet appel. La décision d'un groupe spécial binational devrait être connue d'ici le 18 mai 1992.

● Les pays membres du GATT ont adopté le rapport du groupe spécial (en faveur du Canada) dans l'affaire des droits compensateurs américains sur le porc transformé. L'adoption du rapport du groupe spécial du GATT s'ajoute à la décision rendue le 14 juin par le Comité de contestation extraordinaire constitué en vertu de l'ALE (qui donnait raison au Canada).

Au Congrès

● Un projet de loi portant sur tous les aspects de la production de défense (HR 3039) a été approuvé par un comité de la Chambre. Le projet de loi, qui vise à renforcer la "base industrielle interne de défense", inclut les entreprises canadiennes dans sa définition, assurant ainsi l'accès du Canada au marché de défense américain. Le Congrès a prorogé la Defense Production Act jusqu'au 30 septembre.

● A la mi-septembre, le Congrès approuvait l'imposition de sanctions contre Cuba prévues dans l'amendement Mack de la Foreign Assistance Act. En vertu de ces sanctions, les filiales de sociétés américaines installées au Canada et dans d'autres pays ne pourraient avoir d'échanges commerciaux avec Cuba. L'ambassade a fait connaître ses objections aux applications extraterritoriales des sanctions. La promulgation finale de la loi dépend d'un éventuel veto présidentiel.

● Le projet de loi sur le trans-

port, qui autorise la mise en place de programmes de transport pour les cinq prochaines années a été retardé à la Chambre, certaines personnes s'opposant à une taxe sur l'essence. Il sera rédigé de nouveau. Il semble que les dispositions du "Buy America" aient été tenues au minimum et la Chambre et le Sénat ont indiqué que la formulation utilisée n'empêchera pas les négociations sur les achats gouvernementaux dans ce secteur.

● Le Sénat devrait prendre une décision concernant la National Energy Security Act (S. 1220-Johnston et Wallop) peu de temps après le 15 octobre. En vertu du projet de loi, la production pétrolière serait autorisée dans l'Arctic National Wildlife Refuge. Le projet prévoit également un test pour mesurer la compétitivité des importations (amendement Domenici-Wirth) qui serait discriminatoire à l'endroit du gaz naturel canadien, contrevenant ainsi aux dispositions de l'ALE. L'ambassade continue de s'opposer vigoureusement à ces mesures en prévisions de la prochaine étape législative soit le vote au Sénat. D'autres dispositions du projet de loi, notamment celles visant à assurer un approvisionnement suffisant en carburant pour les véhicules utilisant des combustibles de remplacement et à augmenter la réserve stratégique de pétrole, respectent les intérêts du Canada. L'examen par la Chambre des représentants de la législation sur l'énergie n'est pas aussi avancé.

● Le 17 août, le Président Bush signait la loi consacrant l'amendement "Exon-Florio". Le mécanisme d'examen des investissements étrangers (pour

les investissements qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité nationale) n'est plus assujéti à l'approbation régulière par le Congrès de la Defense Production Act. L'Administration devrait faire connaître sous peu les règlements régissant la gestion de l'amendement Exon-Florio qui sont attendus depuis fort longtemps.

● En raison des inquiétudes suscitées par le ralentissement des exportations de produits agricoles américains et de la perspective de réformes à la politique agricole de la CEE, un certain nombre de propositions législatives ont été présentées. Elles prévoient notamment des prêts à la commercialisation, l'élimination de programmes visant à réduire les superficies cultivées, l'expansion de la couverture du programme visant à accroître les exportations et des crédits directs à l'exportation, principalement à l'Union soviétique.

A l'Administration

● Le 18 juillet, le département du Commerce entreprenait une enquête antidumping sur les câbles métalliques en provenance du Canada. Après avoir pris connaissance des démarches de l'ambassade et des arguments de l'industrie canadienne, la Commission du commerce international des États-Unis a rejeté unanimement la cause à l'étape préliminaire de détermination de préjudice, une des premières étapes du processus.

● Depuis le 2 août, les exportations canadiennes de syénite néphélinique, un minéral utilisé dans la fabrication du verre, font l'objet d'une enquête antidumping. Le département du Commerce des États-Unis doit